

# Conseil communal du 08 02 2021

**Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.  
Sont abordés que les seuls points sur lesquels je suis intervenu.**

**Pour la liste complète des points inscrits,  
veuillez consulter l'Ordre du jour.**

**Approuvé : 0**

**Contre : X**

**Abstention : /**

**Enfin : retour à la « normale démocratique =  
séance filmée, transmise en direct, et enregistrée.**

**Après une interruption durant 6 séances (= 6 mois), et un « couac » lors de la  
dernière séance (retransmise mais non enregistrée).**

**○ - Point en urgence : une Motion des Aînés (CCCA) présentée par la Liste du  
Bourgmestre, relative à la fermeture des guichets distributeurs de billets. **Voté Pour****

**○ - Point 21 – Motion – octroi des jetons de présences sous forme de chèques-  
commerce (groupe Ecolo) – **Voté Pour****

**Texte de la proposition :** voir la motion sur le site.

**Débat :** voir la vidéo d'enregistrement de la séance, et l'article de presse

**Vote :** **rejet à l'unanimité, sauf ma voix**

**Arguments développés par les opposants :**

- je veux rester libre (CP : Commune Passion - JMC)
- je l'aime pas me voir imposer la façon de dépenser mon argent (PS-JMC)
- les commençants préfèrent un billet de banque au chèque-commerce (LB : Liste Bourgmestre -JM)
- je n'ai pas besoin des chèques-commerce pour dépenser dans les commerces locaux (LB-JM/WD)
- aider le commerce de la sorte = « poudre de perlimpinpin »
- la démarche est populiste (?!)
- le fait de devoir prendre position en Conseil communal chaque année en octobre pose problème (LB-PB)

**Ma réponse :**

- le choix reste volontaire
- seule une partie des jetons serait convertie : de 50 % du brut
- abordé chaque année en octobre pour éviter d'oublier la démarche et la rendre pérenne
- outil créé par la commune, et qui peine à se développer
- la commune doit montrer l'exemple et faire effet de levier
- d'autres employeurs pourraient suivre ensuite (Clairval, ASBL, gros commerces...)
- réactions contradictoires avec la volonté de dynamiser les chèques-commerce
- **j'ai suggéré qu'ils me proposent des alternatives ou adaptations de mon texte :  
visiblement, le but était de rejeter une très bonne idée.**

### **Point 1 : Diagnostic identitaire de Durbuy – Présentation (pas de vote)**

Xavier Lechien, Directeur de l'ADL, fait une belle présentation visible sur la WebTV.

**Objectif** : « créer un logo et une charte graphique pour donner une identité visuelle nouvelle et forte de la Commune »

**Ma position** : accord sur le principe (il faut moderniser notre image) – je maintiens la position déjà exprimée : mauvais timing, face aux besoins sociaux - Éviter confusion Durbuy et Durbuy-Vieille-Ville : donc, ne pas oublier Barvaux et Bomal – Bien associer les habitants

**Réaction du Collège** : le « Service Communication » sera associé – Un groupe de travail représentatif sera mis sur pied.

### **○ - Point 2 : Budget 2021 ADL – Voté pour**

- **Dépenses** : 162 110 € (dont 154 710 € en frais de personnel).

- **Recettes** : idem (dont 76.824 € de la Wallonie et 85.924€ de la Ville)

- Bravo en 2020 pour les efforts en matière de commerces éphémères : on voit de timides résultats. Rien sur Bomal : pourquoi ?

- **Non exprimé** : Effort à faire en matière de Commerce équitable (peu de visibilité, et donc, peu de développement).

- Effort à faire en matière de chèques commerce (voir motion).

**Réaction du Collège/ADL** : pas de commerces éphémères sur Bomal car pas de demandes.

### **○ - Point 4 : Déclaration de politique Sociale 2019-2024 – Adaptation – Voté Pour**

*Il s'agit d'une adaptation engendrée par le changement de Président. AUCUN changement dans la déclaration en ce qui concerne les 4 priorités (Rappel :*

*1. Emménagement dans des structures adaptées pour le personnel et ses bénéficiaires,*

*2. Les Étudiants et les jeunes,*

*3. Les personnes âgées – maintien à domicile ;*

*4. Création d'une maison communautaire pour personnes âgées.)*

**J'ai posé les 3 questions suivantes :**

- 1. Où en est le déménagement vers le bâtiments « Pères Oblats » ?

- 2. Où en est le projet de « Maison communautaire » pour personnes âgées ?

- 3. Où en est le travail de coordination entre associations qui s'occupent de près ou de loin de l'aide alimentaire sur la commune, suite à ma suggestion d'y affecter les 3 000 € disponible au budget du CPAS vu la suspension de cette subvention au Resto du Cœur de Marche ?

**Réaction du Collège /Président du CPAS :**

1. Très gros soucis d'incompétence avec l'architecte actuel - un nouvel architecte a été proposé par l'auteur de projet (société de Libramont) – Constat que les dalles sont à « casser » (!) et toiture à refaire – Chance : occasion de faire appel aux subvention New deal du plan UE pour isoler l'ensemble – plans pour fin année, avec analyse répartition des surfaces – lancement de l'adjudication espérée fin 2022.

2. Projet abandonné (lié, je suppose aux soucis décrits en 1.), et reporté à la prochaine législature. **Réflexion post Conseil** : Mais ceci figure pourtant dans la Déclaration qui nous a été proposée, mais pas avec l'extrait du registre aux délibérations du Conseil de l'action sociale, séance du 21/12/2020, jointe en annexe du projet de délibération. D'où, incohérence).

3. Travail en cours - Une première réunion a été organisée. **NB : J'ai ressenti une extrême prudence** dans la réponse à ma question complémentaire : « avez-vous la volonté d'aboutir ? »).

**○ - Point 6 : Amélioration de voiries agricoles – Marché de services pour auteur de projet 2021 - Route Izier-Vieuxville-Bomal - Heyd (Hotemme)- **Voté Contre sauf route Izier-Vieuxville, faute de plan et artificialisation inutile.****

**Mon intervention :**

1. **Constat** persistant pour les dossiers de voirie : **pas de plans** (non présents dans le dossier « papier » consulté le mardi 1<sup>er</sup> février à l'AC, réclamés par courriel et non reçus) – L'intitulé ne m'a pas permis d'identifier les routes de Bomal et Heyd (Boucle de Hotemme?)

2. ECOLO est constant et maintient son point de vue :

- **accord** pour la rénovation de route existante, si nécessaire.

- **désaccord** sur le **bétonnage / artificialisation inutile** de route de terre ou empierrées. Adeptes du Stop béton exprimé par la Wallonie (inondations, respect biodiversité), limiter les kms de routes à entretenir par les générations futures de Durbuysiens.iennes.

**Remarques** : Voir l'exemple des travaux inutiles des voiries agricoles de Morville (**134 700 € !**), en très bon état, et celles prévues vers le Dolmen Nord, en bon état aussi.

**Réaction du Collège :**

1. F. Paquet sort un plan de son dossier... sans s'excuser ni reconnaître les faits ;

2. Il est fier de continuer à équiper la commune, et reçoit les félicitations des Services de Routes de la Wallonie (bin oui, un fonctionnaire respecte l'autonomie communale et le travail fait, pas l'opportunité ou non de le faire : un fonctionnaire est neutre).

**○ - Point 12 : Plan HP 2010 : Voirie chemin des Hérissons – **Voté Pour****

**Réflexion** : Chemin existant en mauvais état entre le quartier résidentiel des Hazalles et le pont sous le chemin de fer. Subvention Plan Habitat Permanent... (conçu plutôt pour améliorer l'« habitat », et le lieu de vie, et donc les voiries internes au lieu d'Habitat, plutôt que des voiries de... liaison). Donc ici, bel effet d'aubaine...

**○ - Point 13 : Régie Foncière – Aménagement d'une voirie communale à Verlaine – Cahier des charges. **Voté Pour****

Rue en dolomie en très bon état - Lotissement/constructions abouti.e.s - Promesse antérieure de réaliser une rue conforme.

**Ma Position** : les habitants ont le droit de bénéficier d'une rue équipée. Je suis favorable à cette nouvelle rue.

**Ma réflexion** : si l'artificialisation est ici nécessaire, pourquoi ne pas envisager des rues bien équipées et durables en dolomie ?

**○ - Point 15 : Plan HP – Acquisition parcelles au Domaine résidentiel des Macralles. *Voté Pour***

**Mon intervention :** Sans nier la très faible qualité urbanistique du Domaine des Macralles, je constate une volonté proactive à acquérir l'ensemble des parcelles. La lettre adressée le 24 décembre (!) à des propriétaires de parcelles très bien entretenues (n° 36,67 et 77) en témoigne

**Réaction du Collège :** à huis clos.

**Ma réflexion :** *Attention à ne pas reprocher à notre institution d'agir de façon indirecte, avec subventions de la Wallonie (donc, bénéfice net pour la commune) pour un seul et unique destinataire final, j'ai cité Durbuy Adventure, unique intéressé à étendre et relier son domaine de loisirs actifs. Il fut le seul candidat lors du précédent acte de vente communal regroupant les parcelles déjà acquises...*

**○ - Point 18 : Modification de voirie à Grand-Han – intégration dans le domaine public – *Voté Pour* (vu minime importance (900 M2) et malgré manque de plan)**

**Mon intervention :** **À nouveau**, regret qu'aucun plan n'ait été soumis aux Conseillers Communaux. En outre, aurait pu être joint au projet de décision numérique transmis le vendredi 5 février, soit 3 jours avant la séance du Conseil. Vu le peu d'impact et l'objectif positif (créer un parcours sportif).

**Réaction du Collège :** le Bourgmestre sort le plan de son dossier...comme par hasard, et me le propose à la consultation. En séance. - Projet d'en créer 1/année dans chaque village - dans un lieu avec passage.

**○ - Point 19 : Antenne Telenet à Barvaux – Clocher de l'Église. Contrat de bail. *Voté Pour moyennant vérification de la puissance autorisée (3V/m)***

**Mon intervention :** Si la solution proposée est très discrète, le projet est-il respectueux de la santé des habitants ? Je sais que nous avons parmi nous des membres de famille électrosensibles. Avez-vous vérifié sur les émissions d'ondes respectaient les dispositions légales ? Quel est le résultat de cette analyse ?

**Pour information :** *En Wallonie, la norme impose toujours un champ maximum de 3V/m pour les antennes d'un réseau d'un même opérateur installées sur le même support. Chaque réseau d'un opérateur est donc considéré isolément.*

**Réaction du Collège :** suppose que le demandeur respecte la réglementation en vigueur. Mais une vérification va être faite et je serai tenu informé.

**○ - Point 20: Urbanisme – Question de voirie à Durbuy-Vieille-Ville – Alignement de voirie (partie du chemin de Durbuy à Barvaux en terre) – *Voté Pour***

**Contexte :** *Il s'agit de la route dite « de contournement » de Durbuy. Projet d'alignement pour futur asphaltage au départ de l'Y au bas du projet de construction du nouvel ensemble d'appartements par J&E Concept (permis délivré le 14.04.2020), de la rue du Plâtre, à la rue de Saint Amour. Le coût sera assumé pour partie par le promoteur, pour partie par la Ville. Et s'intégrera dans la future route de « désistement-contournement » envisagé par la Ville, en lien avec l'hypothétique et coûteux Parking Nord. La rue serait longée par un chemin pour mobilité lente d'1,80 m*

**Remarques et proposition alternative d'Ecolo :**

- Pour ce point, les plans étaient à disposition.
- Nous sommes clairement en Zone à bâtir, qui devra disposer de rues équipées ;
- Regret de n'avoir aucune analyse de flux de mobilité lente : d'après mes renseignements et mes passages sur place, ce flux est très important les jours touristiques ;
- détournement des promeneurs et cyclistes vers le « Chemin de Durbuy à Barvaux » pour rejoindre la rue de Saint Amour et la partie du chemin de terre inutilement artificialisée vers Barvaux en début de législature ;
- le chemin touristique venant de Durbuy est très fréquenté : 1,80 m ne suffira pas.

**Suggestion :**

- un élargissement de l'alignement pour atteindre un doublement de la voie lente.

**Réaction du Collège :**

**Pas d'études de flux – peu de voitures passeront par ce chemin (à bien retenir !) - travaux d'études et nombreuses réunions ce sur dossier – Amen.**

Éric Jurdant  
Conseiller communal  
8 février 2021